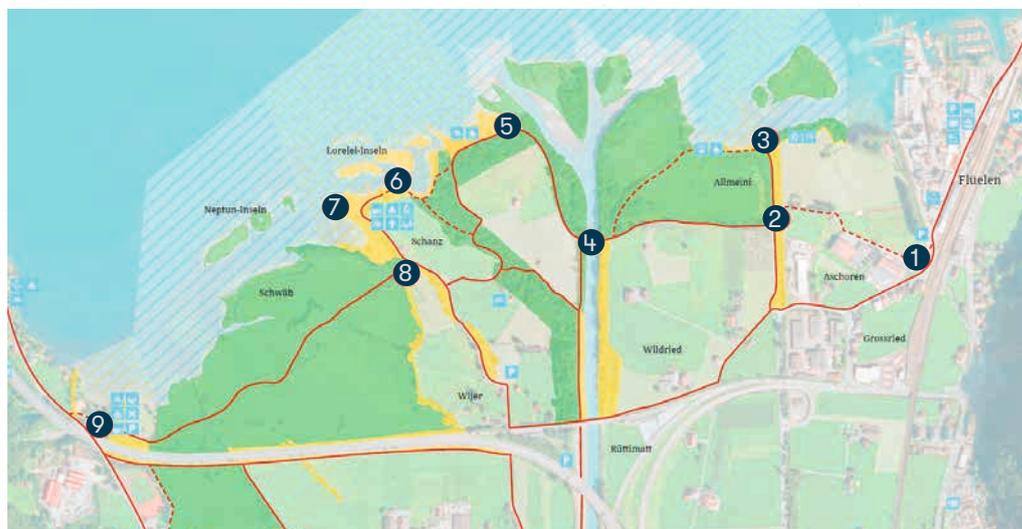




Depuis le milieu des années 1980, un plan de développement paysager, une loi sur le delta du Reuss, ainsi que différentes mesures de revalorisation – notamment en lien avec la protection contre les crues et la construction du tunnel ferroviaire NFLA – permettent un développement proche de la nature du delta du Reuss pour créer un zone qualitative naturelle et de détente. Conçue par Gion Caminada, la tour d'observation ajoute aussi un signal architectural.



Responsable excursion
Georges Eich, responsable
de l'Office d'aménagement
du territoire, canton d'Uri,
secrétaire de la commission
pour le delta du Reuss



Programme

- 13:15 Départ Allmend/Messe
- 14:00 ① Parking Schützenhaus Flüelen (départ)
- 14:15 ② Canal du Giessen (ruisseau renaturé)
- 14:30 ③ Embouchure du Giessen (vue sur l'île aux oiseaux remblayée)
- 14:45 ④ Pont du Reuss (vue sur le Delta renaturé du Reuss)
- 15:00 ⑤ Embouchure Linken (évolution naturelle du delta avec surfaces de sable et de gravier)
- 15:30 ⑥ Schanz (remblaiement de l'île et surfaces d'eau plane)
- 16:00 ⑦ Schanz (tour du delta du Reuss)
- 16:15 ⑧ Wyergraben (nouveau paysage d'étang avec limicoles et amphibiens)
- 16:45 ⑨ Parking Seerestaurant (retour vers Lucerne)
- 17:30 Retour Lucerne Allmend/Messe

Paysage d'embouchure fluviale trois de la nature du lac Urnersee

Perle naturelle à forte valeur de détente

Une véritable perle, à savoir la principale zone de protection de la nature dans le canton d'Uri, se situe sur la rive sud du lac Urnersee, au cœur de l'objet IFF n° 1606, le Lac des Quatre-Cantons. On trouve sur quelque 50 ha une mosaïque d'espaces vitaux très différents : bas-marais, forêts alluviales, roselières, mares, rigoles, surfaces de sable et de gravier, prairies ou petits bois à usage agricole. Cette diversité d'espaces vitaux abrite d'innombrables espèces animales et végétales, certaines rares. Du fait de sa proximité directe avec le bord du lac, au cœur de magnifiques coulisses montagneuses et du paysage varié, le delta du Reuss est aussi une zone très appréciée pour la détente de proximité de la population locale et des visiteurs extérieurs. La fréquentation annuelle est actuellement d'environ 300 000 visiteurs qui se promènent, parcourent à vélo, se baignent ou flânent simplement dans la zone de protection. Outre les surfaces de protection de la nature, la zone du delta du Reuss fait également l'objet d'une exploitation agricole moyennement intensive. L'entrée en vigueur en 1985, grâce à la population d'Uri, de la loi sur le delta du Reuss a permis une coordination optimale de ces différents intérêts. Le projet du delta du Reuss est devenu exemplaire et pionnier grâce à cet équilibre entre protection et utilisation.

Rectification fluviale au XIX^e siècle

Toujours aussi fantastique, le paysage du delta du Reuss ne doit pas faire oublier que l'actuel delta du Reuss ne représente qu'une infime partie d'une zone marécageuse initialement bien plus étendue. La majeure partie de la population indigène a plutôt considéré la plaine marécageuse du Reuss, entre Amsteg et Flüelen, comme un véritable cauchemar. Le paysage de marais inexploitable et les nombreuses crues ont empêché l'implantation, mais également une utilisation agricole rentable. Le Reuss a par conséquent été canalisé au milieu du XIX^e siècle, entre Attinghausen et la zone de l'embouchure. Avec les importantes mesures d'amélioration de l'ensemble de la plaine du Reuss et l'extraction de gravier dans le lac Urnersee, juste devant la zone de protection, cette rectification fluviale a entraîné la destruction massive de zones marécageuses, alluviales, d'eau plate et zones d'atterrissement, par des drainages, l'amendement, le déboisement et la perte de terres au niveau de l'embouchure.

Plan de développement paysager en faveur de la régénération du delta du Reuss

Il devenait urgent de mettre un frein à la destruction continue de l'espace vital. Le canton a finalement imposé en 1985, en lien avec la nouvelle attribution de la concession d'extraction de gravier, la régénération de la zone du delta du Reuss. Le plan de développement paysager correspondant prévoyait notamment la destruction des barrages sur le Reuss au niveau de l'embouchure, l'ouverture de bras d'embouchure à gauche et à droite, la réactivation des anciennes rigoles, la revitalisation de cours d'eau rectifiés (Dorfbach, canal sur la Giessen et Klostergraben), des mesures de protection des berges, le remblaiement d'îles et la création de nouvelles zones d'eau plate. À l'exception des remblaiements de lac, toutes les mesures ont été prises à la fin du siècle précédent. Du fait de la nouvelle dynamique fluviale naturelle, la destruction des anciens barrages sur le Reuss et l'ouverture des deux bras d'embouchure ont entraîné des modifications sur de grandes surfaces au niveau du delta fluvial. La zone de l'embouchure est depuis marquée par d'importantes surfaces intactes de bancs de sable et de gravier.

Creusement du tunnel du Saint-Gothard utilisé pour la protection du bord du lac

Au cours d'une seconde étape au début de ce siècle, le canton a réalisé le projet de remblaiement du lac Urnersee comprenant les deux projets partiels Groupes d'îles du delta du Reuss et Régénération du delta du Reuss avec des matériaux d'excavation. L'objectif du projet de remblaiement du lac était la protection et la revalorisation du paysage de rives entre le delta du Reuss à proprement parler et la baie de Seedorf. Entre 2001 et 2008, 3,3 millions de tonnes de matériaux d'excavation provenant du tunnel de base du Saint-Gothard et du contournement de Flüelen ont ainsi été déversées en vue de la régénération des zones d'eau plate et de la création des îles. Colonisables par des plantes aquatiques, les nouvelles surfaces d'eau plate représentent 1,6 ha et les îles 1,22 ha au total.

Équilibre entre détente et protection de la nature

Le projet de régénération du delta du Reuss et de revitalisation des cours d'eau, les mesures de revalorisation au niveau du delta fluvial et les remblaiements du lac ont permis une revalorisation nettement écologique et paysagère. La création d'îles de baignade, mais aussi la réalisation d'autres mesures constructives en faveur de l'utilisation de détente comme le restaurant du lac, les installations sanitaires Schanz, le sentier de nature ou la tour du delta du Reuss – récompensée par un prix – ont facilité l'acceptation par la population des mesures de renaturation en faveur de la nature ; l'équilibre entre détente et protection de la nature précédemment initiée a ainsi pu être prolongée.